

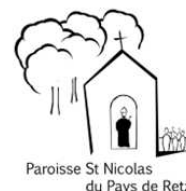


PAROISSE SAINT NICOLAS DU PAYS DE RETZ

29 rue du 18 juillet – VILLERS-COTTERÊTS - tél. : 03 23 96 15 22

Mail : paroiss.stnicolasretz@orange.fr Site : <https://paroisse-saintnicolas.fr>

Accueil et permanence: 9 h 30 à 11 h 30 chaque matin



Semaine du samedi 21 février au dimanche 1^{er} mars 2026

Prier avec le Saint Père

Prions pour que les enfants atteints de maladies incurables ainsi que leurs familles reçoivent les soins médicaux et le soutien nécessaires, sans jamais perdre force et espérance.

DATE	HORAIRES ET LIEUX	EVENEMENTS
Samedi 21 février <i>Samedi après les cendres</i>	9 h Villers-Cotterêts église 18 h 30 Villers-Cotterêts église	Ménage Messe anticipée du dimanche
Dimanche 22 février 1^{er} Dimanche de Carême	10 h 30 Villers-Cotterêts église 15 h 00 Cathédrale de Soissons	Messe dominicale : † Stavy et Miki VERCHUREN En l'honneur de Notre Dame de Fatima Célébration de l'Appel Décisif
Lundi 23 février <i>Office du Carême</i> Saint Polycarpe, évêque et martyr †155		
Mardi 24 février <i>Office du Carême</i>	9 h Villers-Cotterêts maison paroissiale 14 h 30 Vivières	Messe Obsèques : Eugénie COLIN
Mercredi 25 février <i>Office du Carême</i>	9 h Villers-Cotterêts maison paroissiale 9 h 30 Villers-Cotterêts église 11 h Villers-Cotterêts église	Messe Obsèques : Tom MUKASA Obsèques : Philippe HACARD
Jeudi 26 février <i>Office du Carême</i>	Pas de messe ni adoration 20 h 30 Villers-Cotterêts maison paroissiale	Réunion de préparation au baptême des petits enfants
Vendredi 27 février <i>Office du Carême</i> Saint Grégoire de Narek, abbé et docteur de l'Eglise †1005	Pas de messe 17 h 00 Villers-Cotterêts église 19h00 Villers-Cotterêts maison paroissiale	Chemin de Croix Chapelet du Sacré Cœur de Jésus
Samedi 28 février <i>Office du Carême</i>	18 h 30 Villers-Cotterêts église	Messe anticipée du dimanche :
Dimanche 1 ^{er} mars 2^{ème} Dimanche de Carême	10 h 30 Villers-Cotterêts église	Messe dominicale : Pour les Ames du Purgatoire

Prions pour nos défunts : Catherine GALOR – Eliane JESSON – Tom MUKASA
Philippe HACARD (Villers-Cotterêts) Eugénie COLIN (Vivières)

INFORMATIONS PAROISSIALES

-Vendredi 13 mars et samedi 14 mars : 24 heures pour le Seigneur

-Samedi 21 mars à 18 h 30 : Messe à la bougie

Pèlerinage de la Diaconie le 21 mars de 9 h 30 à 17 h 00 à Fère en Tardenois.

« Jésus le regarda et l'aima »

Vous, qui êtes des personnes en situation de précarité, des bénévoles de la Diaconie (engagés dans des actes de solidarité) et vous tous, chrétiens du diocèse, vous êtes invités à vivre une journée fraternelle à Fère en Tardenois. S'inscrire à la maison paroissiale.

Temps du Carême

Désormais, on supprime le chant du Gloria et Alléluia au cours des messes.

Durant le temps du Carême, pour nous préparer à la fête de Pâques, nous sommes invités à entrer dans le combat spirituel à la suite de Jésus : prier avec lui, jeûner avec lui, partager avec nos frères comme lui.

La prière

Nous devons prendre le temps, dans une vie agitée, de nous recueillir. Prier à l'image de Jésus qui savait prendre du temps, échappant à la foule pour mieux la retrouver après son dialogue avec le Père. En méditant la Parole dans le silence, en éteignant la télévision ou la radio, en évitant d'être trop dépendant des écrans, nous acceptons chaque jour de nous mettre quelques minutes devant le Seigneur pour nous laisser saisir par Lui. Essayons donc de faire silence en nos vies, de sortir de la superficialité de certains emplois du temps pour donner priorité à l'Essentiel.

Le jeûne et l'abstinence :

Depuis 1969, le jeûne est limité à 2 jours, le mercredi des cendres et le vendredi-saint. Si on prend un repas à midi, on ne prend qu'une légère collation le soir. Sont dispensés du jeûne, les personnes de plus de 60 ans, les jeunes de moins de 18 ans accomplis et les femmes enceintes.

L'abstinence (s'abstenir de viande) s'impose, en plus du mercredi des cendres et du vendredi saint, tous les vendredis de carême comme tous les vendredis de l'année.

De plus, le chrétien peut choisir de réduire sa consommation d'alcool, de tabac, d'applications numériques....

Le partage

Le but du jeûne n'est pas seulement la privation, mais le partage, l'aumône : ce que nous avons économisé, nous sommes invités à le donner à ceux qui jeûnent tous les jours. Arrachons de nos vies l'individualisme et l'inertie pour développer la solidarité à l'intérieur de nos communautés ou à travers des associations ou des mouvements qui s'emploient à rejoindre et à servir les personnes diversement fragilisées.

La pénitence et la réconciliation

Ce temps du Carême ne sera véritablement conversion que si nous allons jusqu'à l'accueil du pardon du Seigneur dans le sacrement de réconciliation. Ce sacrement reçu personnellement témoigne, pour la communauté chrétienne et pour tous les hommes marqués par l'échec et le péché, que le Dieu de Jésus-Christ ouvre largement Son pardon à tout homme de bonne volonté, qu'il n'y a pas d'échec définitif et que Dieu est plus grand que notre cœur.

Engageons-nous sur la longue route du Carême, résolument et avec foi.

COMMUNIQUÉ

Soissons le 16 février 2026

Suite à la plainte d'une victime présumée pour des faits de nature sexuelle le P Aimé-Victor BAGALA MAGBANGA curé de la paroisse Saint Nicolas du Pays de Retz se trouve automatiquement suspens a divinis (interdit de tout ministère) à compter de ce lundi 16 février 2026 par mesure conservatoire.

Le diocèse de Soissons, prenant en considération la parole de la victime présumée a effectué un signalement au Procureur de la République afin qu'une enquête puisse être ouverte.

Le diocèse rappelle aussi son engagement résolu dans la lutte contre toutes sortes de violences pour faire de l'Eglise une maison sûre.

Toute personne ayant connaissance de faits similaires est invitée à se faire connaître via la cellule d'écoute diocésaine (ecoute.victimes@soissons.catholique.fr - 03 23 59 89 03) ou auprès France Victimes (contact@francevictimes02.fr - 03 23 20 65 61)

Abbé Bernard PROFFIT, Administrateur diocésain